

THE LIBRARY OF PARLIAMENT

CANADA. PARLEMENT. SÉNAT. COMITÉ  
SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES  
SOCIALES DES SCIENCES ET DE  
LA TECHNOLOGIE.

La notion, le développement et  
la promotion de la citoyenneté  
au Canada : rapport provisoire  
du Comité sénatorial permanent  
des affaires sociales, des sciences  
et de la technologie.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT





LE SÉNAT  
DU  
CANADA



THE SENATE  
OF  
CANADA

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES,  
DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

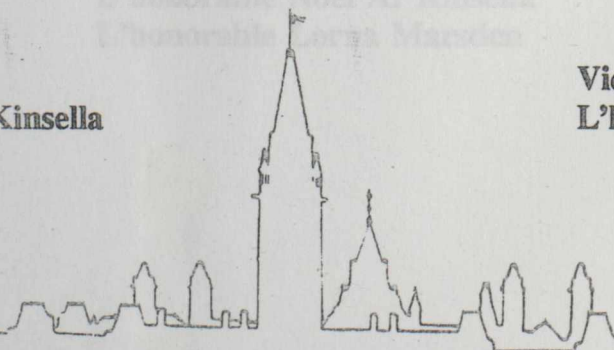
ÉTUDE SUR LA NOTION, LE DÉVELOPPEMENT  
ET LA PROMOTION DE LA  
CITOYENNETÉ CANADIENNE

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Président suppléant:  
L'honorable Noël A. Kinsella

Vice présidente :  
L'honorable Lorna Marsden

Juin 1992









LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES,  
DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

LA NOTION, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION  
DE LA CITOYENNETÉ AU CANADA

Les honorables sénateurs

Bonnell

Bour

Cochrane

DeWare

Lavoie-Roux

Marshall

Murray (ou Lynch-Staunton)

Neiman

RAPPORT PROVISOIRE DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Johnson

Membres d'office

Président suppléant :

L'honorable Noël A. Kinsella

Vice-présidente :

L'honorable Lorna Marsden

Juin 1992





RAPPORT DU COMITÉ  
ORDRE DE RENVOI

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES,  
DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'honorable Noël A. Kinsella président suppléant,  
L'honorable Lorna Marsden, vice-présidente,

et

Les honorables sénateurs

Bonnell

Bosa

Cochrane

DeWare

Di Nino

\*Frith (ou Molgat)

Gigantes

Johnson

Lavoie-Roux

Marshall

\*Murray (ou Lynch-Staunton)

Neiman

Phillips

Stanbury

Sylvain

\*Membres d'office

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du 11 décembre 1991 :

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Marsden,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner la notion, le développement et la promotion de la citoyenneté canadienne; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 31 décembre 1992.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Gordon B. Barnhart  
Greffier du Sénat



## RAPPORT DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

### DIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé à examiner et à faire rapport sur la notion, le développement et la promotion de la citoyenneté canadienne a, conformément à son ordre de renvoi du 11 décembre 1991, entrepris cet examen et présente maintenant un rapport provisoire.

Respectueusement soumis,

Le président suppléant  
Noël A. Kinsella

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION .....	1
LA NOTION DE CITOYENNETÉ .....	2
a) Les dimensions juridiques de la citoyenneté	
b) Les dimensions politiques de la citoyenneté	
c) Les dimensions sociales ou socio-économiques de la citoyenneté	
d) La citoyenneté canadienne de nos jours	
e) L'identité canadienne	
f) La citoyenneté des femmes et des peuples autochtones	
g) La citoyenneté universelle	
LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ .....	8
L'INSTRUCTION CIVIQUE .....	10
CONCLUSION .....	13
ANNEXE - Liste des témoins .....	15



## INTRODUCTION

Le 11 décembre 1991, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie à mener une étude sur la citoyenneté au Canada.

Le Comité a tenu sept réunions et entendu 22 témoins, notamment des spécialistes de différentes disciplines, des représentants du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et des membres de la Fédération canadienne du civisme.

Un document préalable intitulé « Étude de la citoyenneté au Canada : questions à examiner » a servi de balises au travail du Comité. Il a inspiré les trois parties fondamentales de notre étude : une analyse de la notion de citoyenneté, une enquête sur les divers programmes et participants qui font la promotion de la citoyenneté, et l'examen des différents aspects de l'instruction civique au Canada. De prime abord, il nous est apparu essentiel d'intégrer à cette recherche une analyse de la citoyenneté dans la perspective des femmes et des peuples autochtones.

Vu l'ampleur de la tâche, nous avons décidé de produire un rapport provisoire, qui facilitera la poursuite de notre travail en septembre 1992. Ce document nous servira simplement à récapituler les témoignages recueillis jusqu'ici. Leur complexité et leur richesse rendent, en effet, difficile une analyse en profondeur à ce stade. Nous avons donc passé en revue l'information fournie et dégagé dix questions qui orienteront désormais nos travaux à cause de leur importance centrale. Nous ne faisons que les aborder dans le présent rapport. Mais il nous tarde déjà de remettre cette étude sur le métier pour mener notre analyse à terme et produire notre rapport final.

On a fait valoir au Comité que la question de la citoyenneté, avec toutes ses ambiguïtés, reste « au coeur de notre vie politique et démocratique... c'est une question extrêmement importante, qui mérite une attention particulière ». (Thériault, 5:25) D'après les témoignages que le Comité a entendus jusqu'ici, la notion de citoyenneté au Canada doit tenir compte du contexte changeant et fluide d'une société en évolution rapide, du fédéralisme, du bilinguisme, du multiculturalisme et de la présence des peuples autochtones. Le Canada, nous dit-on, est un pays qui repose sur la diversité, et « les blocs de construction de la citoyenneté de l'avenir seront les blocs de construction du pluralisme ». (Tepper, 3:25) Le recensement de 1986 indique que le Canada est devenu une société tout à fait pluraliste, où les descendants directs des Français et des Anglais sont en proportion décroissante.

Face à cette situation, le Canada a adopté une politique d'équité et d'égalité pour ses citoyens, quelle que soit leur origine. « Un des points forts du Canada, c'est qu'on y a institutionnalisé la notion d'égalité et la notion de justice pour de nombreux types d'individus », a indiqué l'un des témoins. (Tepper, 3:28)



Nos témoins nous ont fait part d'opinions éclairées sur la question générale de la citoyenneté et, plus particulièrement, sur la notion et la promotion de la citoyenneté canadienne de même que sur l'instruction civique. Ils nous ont aidés à définir certaines questions primordiales que l'on examine dans les pages suivantes.

## LA NOTION DE CITOYENNETÉ

### **Qu'entend-t-on par citoyenneté, et comment la conçoit-on dans ses dimensions juridiques, politiques et sociales ou socio-économiques?**

La notion de citoyenneté, a-t-on fait valoir devant le Comité, s'applique aux personnes en leur qualité de membres d'une collectivité. (8:21) D'après l'un des témoins, le professeur Crête, elle « est intimement liée à la démocratie et, bien sûr, aux droits constitutionnels. Cependant, le droit de vote n'est pas la seule caractéristique suffisante pour dire que l'on est citoyen en démocratie. » Selon lui, la citoyenneté s'exerce à divers niveaux, sous différents modes. On peut la concevoir d'abord comme un droit formel qui comprend, par-dessus tout, le droit de vote garanti par la loi. Un deuxième palier est la capacité de participer à la vie politique, et surtout aux décisions qui ont trait à la distribution des biens dans la cité. Un troisième concerne la jouissance du bien-être économique et de la sécurité sociale. Ces trois paliers, a expliqué le professeur Crête, sont intimement reliés. (Crête, 5:44)

De son côté, le professeur Breton a expliqué que la citoyenneté est « un phénomène multidimensionnel », ces dimensions étant la jouissance de droits égaux, la contribution au bien-être commun et la loyauté. (8:21) Au départ, la plupart des gens associent la notion de citoyenneté à celle des droits. (Stinson, 3:14) Ces droits ont un fondement légal.

#### **A. Les dimensions juridiques de la citoyenneté**

« La citoyenneté moderne, a dit le professeur Thériault, est avant tout une citoyenneté juridique. Même lorsque cette conception engendre de la solidarité sociale, c'est sur un rapport essentiellement juridique qu'elle fonde cette solidarité. » (Thériault, 5:29)

Bien que la nature de la citoyenneté ne soit pas purement juridique, ce témoin considère qu'« on doit quand même donner une certaine forme de priorité à la citoyenneté juridique dans nos sociétés. Cela va dans le sens d'une conception de l'État et du droit. Lorsqu'on dit qu'il y a des monarchies constitutionnelles qui ont des citoyens, d'une certaine façon, on est en train de dire quand même qu'elles sont constitutionnelles et que les gens ont quand même des droits, que ces droits ne leur sont pas octroyés par ... la monarchie, mais que le monarque a un contrat social avec les citoyens. Dans ce sens-là, c'est une logique de droit qui préside aux fondements juridiques. » (Thériault, 5:35-36)



Dans son témoignage sur les aspects juridiques de la citoyenneté, le professeur Cairns a commencé par parler de la Charte et des divers instruments provinciaux de reconnaissance des droits. Il a cependant fait remarquer que ceux-ci ne couvrent pas toute la notion de citoyenneté « parce qu'ils sont principalement axés sur les droits et qu'une définition équilibrée de la citoyenneté doit inclure les concepts de devoir, d'obligation, de partage et de participation ». (5:24)

### B. Les dimensions politiques de la citoyenneté

D'après le professeur Breton, la citoyenneté définit l'appartenance à une collectivité. « Être citoyen signifie simplement appartenir à une entité politique. » (8:21) Toutefois, comme l'a expliqué le professeur Crête, lorsqu'on parle de citoyenneté on entend la plupart du temps son attribut essentiel, qui est « le droit de participer directement ou indirectement à l'exercice du pouvoir politique ». (5:41) Mais le droit de vote seul peut être considéré uniquement comme un « droit passif ». (5:44)

Parlant des dimensions historiques de la notion de citoyenneté, le professeur Thériault a évoqué une distinction établie par Benjamin Constant, selon laquelle « la liberté des anciens ... consiste à participer à la chose publique, à être un citoyen actif dans l'espace public. On dira par opposition, parce que la liberté des modernes c'est la liberté de l'indépendance. » Selon le témoin, cette distinction permet de « saisir plusieurs éléments de la complexité de la notion de citoyenneté dans nos sociétés », dont trois points sont « l'idée de l'individualisme abstrait ... l'idée de la solidarité sociale et l'idée de la citoyenneté civique ».

Dans l'édification de l'État moderne, a poursuivi le professeur Thériault, un nouveau principe de liberté a pris corps, « étranger aux conceptions classiques de la liberté, de la citoyenneté et de la politique ... C'est dans le principe de l'individualisme abstrait que les pères fondateurs de la politique moderne ont cru trouver un nouveau fondement à la citoyenneté. » (Thériault, 5:27)

Poursuivant son parallèle entre les notions anciennes et modernes de la citoyenneté politique, il a dit :

« Les individus dans nos sociétés ne possèdent pas des droits politiques parce qu'ils sont des citoyens actifs, c'est-à-dire qu'ils sont propriétaires d'une partie du sol, ou encore des citoyens armés comme dans plusieurs anciens régimes, mais ils ont des droits politiques simplement par le droit qu'a tout être doté d'une raison, habitant sur un territoire, d'être membre du corps politique. » (Thériault, 5:29)

### C. Les dimensions sociales ou socio-économiques de la citoyenneté

Toutefois, la citoyenneté réduite au simple droit de vote serait une citoyenneté « bien pauvre, étriquée et incapable d'assurer à chacun une emprise réelle sur les



décisions collectives qui affectent son existence dans son travail ou dans sa vie quotidienne ». (Crête, 5:45) Outre ses aspects juridiques et politiques, la citoyenneté comporte des dimensions sociales. Le professeur Thériault a mentionné que les droits « à l'éducation, à la santé, à un revenu minimum, les droits sociaux propres à une panoplie de droits que l'État providence a définis, sont des éléments liés à la citoyenneté moderne. Ce n'est pas une assistance ni une charité, mais un droit propre à chaque citoyen conféré par le simple fait de sa citoyenneté. » (Thériault, 5:29)

Après avoir examiné la notion de citoyenneté d'un point de vue général et sous ses différents aspects, le Comité s'est penché sur la question de la citoyenneté canadienne en particulier et s'est arrêté aux questions suivantes :

#### D. La citoyenneté canadienne de nos jours

**Comment définit-on un citoyen canadien ou la citoyenneté canadienne? Que veut dire aujourd'hui la citoyenneté canadienne?**

Selon le professeur Cairns, la Charte des droits est devenue pour les Canadiens « une manière fondamentale d'envisager la citoyenneté ». (5:14) Les valeurs liées à la liberté individuelle et au pluralisme occupent une place centrale dans notre notion de citoyenneté. On a aussi signalé au Comité que la citoyenneté canadienne est différente de celle de nombreux pays, parce qu'elle « s'est manifestée par tout au moins trois formes différentes d'appartenances nationales : la communauté d'expression anglaise, la société québécoise et canadienne-française et les communautés autochtones ». (Thériault, 5:30)

Différents témoins ont présenté le pluralisme comme un facteur inhérent à la notion de citoyenneté canadienne. D'après le professeur Cairns, « notre multiculturalisme, malgré ses nombreux problèmes, est un moyen d'adapter un pays qui ne correspond plus à sa définition, qui reposait sur le concept des deux peuples fondateurs, en n'éliminant pas cette définition, mais en la complétant. » (5:25)

En vertu de la *Loi sur la citoyenneté*, les Canadiens peuvent également être citoyens d'autres pays; c'est là reconnaître implicitement que les Canadiens peuvent avoir différentes loyautés. Le professeur Symons a qualifié de phénomène très intéressant, très canadien, le fait assez répandu que nos citoyens « sont habitués à une variété d'attachements. Pas tout à fait des allégeances, mais des attachements ... Les Canadiens, à la fois dans la communauté francophone et dans le Commonwealth ont ... une notion plutôt civilisée et précieuse selon laquelle ... vous partagez vos attachements et appartenez à des choses plus vastes ». (2:69) Il a cité à l'appui de cette idée l'engagement des Canadiens à l'égard des Nations Unies et la place du Vatican au sein de la confession religieuse qui compte le plus de membres au Canada. De même, différentes loyautés coexistent aux échelons provincial, régional et local.



On peut donc considérer que cette diversité d'attachements constitue un élément de l'identité canadienne. Le Comité a entendu d'autres témoignages sur les facteurs qui distinguent le Canada du reste du monde lorsqu'il a étudié la question suivante :

### E. L'identité canadienne

**Qu'est-ce qui nous définit comme Canadiens? Qu'est-ce que l'identité canadienne?**

Le professeur Symons a laissé entendre que cette réalité, le fait que les Canadiens aient appris à vivre avec divers attachements et loyautés, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, constitue l'un de leurs traits caractéristiques. (2:70)

D'après le professeur Breton, l'identification ou l'engagement peut revêtir trois formes. La première est utilitaire, c'est-à-dire qu'un individu s'identifie à une société parce qu'il en tire profit ou avantage; la démarche est donc purement utilitaire, tributaire de motifs économiques. La deuxième forme, très développée au Canada, découle de l'interdépendance, du sentiment d'une destinée commune. Le troisième type d'identification, enfin, dérive du sentiment d'appartenance à un pays, du partage d'un patrimoine, d'une histoire et d'institutions communes, qui expriment nos valeurs, notre vision du monde. Cette dimension existe dans une certaine mesure au Canada, mais elle n'est pas répandue dans tout le pays; la mémoire collective des Québécois, par exemple, n'est pas la même que celle des habitants de la Colombie-Britannique.

Le témoin a signalé que l'identification des Canadiens peut varier d'un palier à l'autre — local, provincial et national. Elle peut être tour à tour utilitaire, socio-émotive ou autres. « Elle n'est pas identique pour tous les segments de la population canadienne, pour les différents groupes et sous-groupes ... C'est peut-être pourquoi nous devrions préserver une certaine souplesse à ce chapitre, parce que si nous choisissons une définition de l'appartenance et de l'identification, nous allons inévitablement l'imposer à quelqu'un qui a une opinion différente ou une relation différente avec la collectivité. Cela va empirer les choses, non les améliorer. » (8:26)

On peut donner différentes définitions de l'identité canadienne, mais nos témoins ont fait ressortir des valeurs que partagent la plupart des Canadiens et qui pourraient s'intégrer à notre identité collective en devenir. On nous a répété, en effet, que les Canadiens partagent un noyau de valeurs communes.

Parmi ces valeurs que défend le Canada, il y a l'« idée de dignité des individus, de viser l'égalité entre les diverses minorités ». (Stinson, 3:16) On nous a fait valoir également qu'« une [de nos] plus grandes valeurs... c'est celle de la non-discrimination sur la race ». (Crête, 5:43) On a mentionné que, sur la place publique, le bilinguisme pourrait être considéré comme un élément commun à l'ensemble de la réalité canadienne. (Thériault,



5:40) Sur un ton plus badin, le professeur Sears a indiqué que « les Canadiens forment un peuple qui ne cesse de se demander ce que signifie le fait d'être canadien ». (8:11)

Il a aussi fait observer que nous avons des institutions qui nous caractérisent comme peuple. « Par exemple, notre système de gouvernement, le système parlementaire, bien qu'emprunté de la Grande-Bretagne, est un système fédéral. La Grande-Bretagne n'a pas de système fédéral; c'est une réalité entièrement canadienne. » (8:16)

La notion de citoyenneté des Canadiens est différente de celle des Américains; elle n'a pas les mêmes sources. Le professeur Symons a expliqué que l'idée de citoyenneté pour les Canadiens n'émane pas des révolutions française et américaine. « La réalité de l'expérience de la citoyenneté pour les Canadiens, tant français qu'anglais, a été évolutive. Elle a été fondée sur une approche très différente, qui ... supposait ... un élargissement axé sur les précédents, une évolution des libertés civiles et beaucoup d'affaires juridiques pour donner de la substance au concept. Le processus était plus marqué par une croissance lente que par des envolées dramatiques. » (2:61)

Il ressort des témoignages que, même si les idéaux d'égalité font partie intégrante de la notion de citoyenneté canadienne, cette notion n'a pas dans la réalité la même signification pour tous les membres de la société. Il faut voir à cet égard ce qu'elle signifie pour les femmes et pour la population autochtone.

#### F. La citoyenneté des femmes et des peuples autochtones

##### Qu'a signifié la citoyenneté pour les femmes du Canada et les peuples autochtones ?

Pour la professeure Lamoureux, les femmes n'ont pas, d'un point de vue historique, la même expérience de la citoyenneté que les hommes. « De façon générale, a-t-elle dit, les femmes ont été exclues des trois principaux attributs symboliques de la citoyenneté, c'est-à-dire le vote, l'armée et l'éducation. ... Dans ce cadre-là, il y a un décalage entre l'arrivée des hommes et des femmes dans l'univers de la citoyenneté. Il y a un décalage qui est accentué par ... une citoyenneté qui se fait beaucoup plus sur une base particulariste que sur une base égalitaire. » (5:54-55)

La professeure a souligné l'écart considérable qui persiste entre les revenus des hommes et ceux des femmes ainsi que la sous-représentation féminine dans les institutions politiques canadiennes. Elle a rappelé l'importance d'une représentation équitable lorsqu'on veut susciter l'adhésion de groupes à des valeurs communes. (5:56)

Le Comité a l'intention d'entendre d'autres témoignages sur la question et d'étudier les aspects de la citoyenneté liés aux peuples autochtones du Canada.



D'après certains, la citoyenneté semble avoir des significations et des connotations variées selon les différents groupes de la société canadienne, et la question se complique encore par l'existence apparente de plusieurs loyautés au sein de la population. Des témoins ont souligné, en effet, que la citoyenneté comporte de multiples facettes et des allégeances à divers paliers pour la plupart des Canadiens. Cela nous amène aux prochaines questions, d'une importance cruciale :

### G. La citoyenneté universelle

**Existe-t-il une citoyenneté qui englobe tous les groupes et toutes les nationalités? Existe-t-il une citoyenneté universelle?**

On a fait valoir au Comité que la citoyenneté moderne suppose une « forme de solidarité, contractualiste, volontariste, juridique ». Ce facteur, dit-on, est inhérent « à la dynamique des droits et par conséquent partie intégrante de toute réflexion et de toute politique sur la citoyenneté dans les sociétés contemporaines ». (Thériault, 5:30)

Le professeur Breton a parlé de « l'apparition d'une organisation à l'échelle continentale et transnationale », un stade d'organisation sociale qui déborde l'État-nation et se concrétise à un palier transnational. Le phénomène joue particulièrement, selon lui, pour les élites qui ont développé des antennes et font affaire à l'extérieur du pays. Il a rappelé que la « citoyenneté est définie principalement par les classes supérieures de la société, c'est-à-dire les gens qui exercent le pouvoir politique, économique et culturel ». (8:28) Nous devrions donc, selon lui, étudier les retombées sur la citoyenneté canadienne de leur participation croissante à un réseau continental et transnational.

De l'avis du professeur Thériault, une certaine forme de citoyenneté universelle commence à voir le jour à l'échelle mondiale. La Charte des Nations Unies ainsi que le droit de l'ONU d'intervenir dans certaines situations sont fondés, croit-il, « sur l'idée qu'en plus d'être une humanité qui a un territoire particulier, donc une citoyenneté qui est centrée dans un pays, il y a une citoyenneté qui est liée à notre commune appartenance à l'humanité. Ce qui se passe partout à travers le monde m'importe parce que je suis concerné comme citoyen, comme partageant le même monde. Les questions d'environnement, de faim, de développement, etc. sont liées à cette solidarité qui est la reconnaissance d'une humanité que l'on partage. » (5:38)

Le professeur Breton a lui aussi parlé de solidarité, caractéristique pour lui d'une société civique. (8:30) Il lie cette notion à la responsabilité qu'ont les citoyens de contribuer au bien-être commun.

Jusqu'ici, une bonne partie du travail du Comité a porté sur les questions associées à la notion de citoyenneté et sur la signification de cette notion pour les Canadiens. Nous avons aussi examiné des questions concernant la promotion de la citoyenneté.



## LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

Avec ses multiples aspects, la notion de citoyenneté est complexe. A cause des valeurs qui s'y rattachent, sa promotion pose donc des difficultés à tous les paliers de gouvernement, aux organismes et groupes communautaires ainsi qu'au grand public. Une promotion judicieuse et fructueuse exige une attention scrupuleuse et des engagements fermes en ce qui concerne le financement et les programmes.

Le Comité a entendu les témoignages de l'honorable Gerry Weiner, ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, et de représentants de son ministère dont M. Alain Landry, sous-ministre adjoint à la Citoyenneté, M<sup>me</sup> Eva Kmiecic, greffier à l'enregistrement et à la promotion de la citoyenneté, le juge Elizabeth Willcock, juge principal de la citoyenneté, et M<sup>me</sup> Mary Gusella, sous-ministre de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

Les membres du Comité ont constaté avec intérêt que, depuis 1977, avec la nouvelle *Loi sur la citoyenneté*, le Canada reconnaît officiellement la double citoyenneté; et que les immigrants ne sont pas obligés de devenir citoyens, même après de nombreuses années de résidence. Les témoins nommés ci-dessus ont abordé d'autres sujets, dont la question clé suivante :

**Quelles sont les notions et les valeurs liées à la citoyenneté canadienne dont la Direction générale de la citoyenneté fait la promotion?**

Les aspects de la citoyenneté et les valeurs canadiennes qui font l'objet d'une promotion officielle, nous a-t-on dit, sont la diversité, l'égalité, la communauté, la sécurité, la liberté et la paix. (6:27) Le bilinguisme officiel et le multiculturalisme, explique-t-on, donnent au Canada son « cachet spécial ». On a mentionné aussi notre type de parlementarisme associé au fédéralisme, de même que des principes démocratiques, dont la liberté de parole et le droit de vote. Les notions promues ne sont ni normatives ni limitatives, mais plutôt ouvertes et globales.

Par ailleurs, on fait depuis peu porter davantage les efforts sur le fait d'être informé, d'être au courant, et de participer activement à la société canadienne; on cherche à stimuler la fierté d'être Canadiens.

La Direction générale dispose cette année d'environ 900 000 \$ et de six années-personnes pour promouvoir la citoyenneté au Canada. Cela englobe les sommes affectées à ses deux principaux programmes, la Semaine nationale de la citoyenneté, puis les Certificats de mérite civique (qui honorent chaque année 25 Canadiens exceptionnels), ainsi qu'aux publications et équipements et à d'autres activités. (6:29-30)

Lorsqu'il a comparu devant le Comité le 9 avril 1992, l'honorable Gerry Weiner, ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, a affirmé que la promotion de la



citoyenneté constituait une « priorité globale » et que la raison d'être du Ministère est de promouvoir une citoyenneté intégrale, active et égale pour tous. (4:8) Selon le ministre, « les Canadiens veulent qu'on fasse beaucoup plus pour promouvoir les valeurs qu'ils ont en commun et pour accroître leur sens de l'identité nationale ». (4:11)

Bien qu'il semble y avoir consensus sur ces objectifs, les façons de les atteindre soulèvent une autre question essentielle :

**Comment créer un espace commun et stimuler la participation aux affaires publiques, tout en respectant les valeurs que nous associons à la liberté individuelle et au pluralisme?**

En réponse à cette question, le professeur Thériault donne le conseil suivant :

« Une définition positive de la société émanant de l'État et favorisée par ses institutions peut certes participer à enrichir la citoyenneté. Elle ne pourra toutefois qu'être minimale. On ne peut donc songer à aller très loin dans cette direction sans rompre avec les autres éléments de la citoyenneté moderne. » (5:31)

Pour le professeur Thériault, les orientations prises pour rendre la société plus démocratique devraient se combiner avec « un socle commun minimal sur lequel on s'entend ». À son avis, la démocratisation de la société devrait signifier « à la fois permettre à des intérêts particuliers de se faire entendre et avoir les moyens de se faire entendre, mais aussi favoriser le socle minimal commun qui fait en sorte qu'on est dans un même espace politique ». (5:33) De son côté, la professeure Lamoureux a parlé du renforcement de la citoyenneté grâce à la démocratisation et à l'élimination de la discrimination. (5:55)

Le 28 avril 1992, des représentants de la Fédération canadienne du civisme ont préconisé devant nous un plus grand intérêt et un engagement plus profond envers la citoyenneté canadienne de la part des gouvernements et de la population. Ils ont parlé de leurs difficultés à obtenir des fonds pour leurs activités civiques et ont signalé que le Secrétariat d'État n'avait pas de budget pour promouvoir la citoyenneté.

Après avoir exhorté vivement les autorités à financer ces initiatives et à mieux promouvoir la citoyenneté de façon générale, les membres de la Fédération ont recommandé :

- que le gouvernement fédéral prenne des mesures afin de promouvoir un enseignement de base portant sur le Canada et le « canadianisme »;
- que, par disposition législative, la Reine soit déclarée citoyenne du Canada; et



- que des programmes d'échanges étudiants soient conçus et financés par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces.

La sensibilisation à la citoyenneté et aux valeurs qui y sont reliées a un étroit rapport avec la dernière partie de l'étude du Comité, qui porte sur l'instruction civique.

## L'INSTRUCTION CIVIQUE

On nous a conseillé d'aborder la question de l'instruction civique sous l'angle de la formation de bons citoyens et citoyennes, car certaines connaissances sont essentielles à un civisme actif. D'après le professeur Sears, lorsqu'on parle de « civisme » dans les écoles, le terme a une connotation méliorative et signifie en fait « bonne citoyenneté ».

Le professeur Thériault a parlé de l'importance de l'éducation pour ce qui relève de la citoyenneté, se référant à des penseurs comme John Stuart Mill, pour qui la citoyenneté véritable est tributaire à tout le moins de l'accès à l'éducation. L'idée de l'éducation gratuite pour tous, a dit le professeur Thériault, « depuis la révolution française ... a été un élément central de la citoyenneté parce qu'on disait que si on veut qu'il y ait un minimum commun entre les citoyens, ils doivent partager un minimum de connaissances ... » (5:38)

L'instruction civique, autrement dit l'éducation des citoyens aux idéaux de leur pays, comme l'a expliqué le professeur Grant au cours de notre première audience, « représente un objectif des gouvernements nationaux depuis l'émergence de l'État-nation ... Épouser les objectifs des aspirations de la nation, renseigner les citoyens sur leurs droits et leurs privilèges et leur rappeler leurs obligations, voilà des éléments qui font partie de tout programme d'instruction civique. On pense que c'est uniquement grâce à ce processus, et particulièrement en identifiant les jeunes du pays à l'État, qu'une nation peut assurer sa survie. » (2:38)

Retraçant l'histoire des initiatives prises en matière d'instruction civique au Canada, le professeur Grant a indiqué que même si la croissance de l'État politique et l'impérialisme étaient allés de pair dans notre pays, de nombreux Canadiens avaient cherché à encourager la loyauté envers le Canada comme État-nation, même au début de son existence. Toutefois, des difficultés ont surgi lorsqu'on a essayé de forger une identité nationale alors que l'enseignement relevait des provinces, et que le gouvernement du Dominion a refusé d'intervenir.

« Comme le droit et la coutume ne lui [le gouvernement] permettaient pas de régir un système d'éducation nationale en vue d'inculquer le nationalisme aux jeunes du pays, a expliqué le professeur Grant, les partisans du nationalisme canadien ... qui ont voulu se servir des écoles pour favoriser le nationalisme ou la nationalisation ont été contraints d'agir à la manière des groupes de pression et de solliciter les ministères provinciaux de l'Éducation ».



(2:39-40) Comme exemples d'organismes qui ont cherché à influencer sur les programmes d'études, il a cité le mouvement Canada First et la Dominion Education Association, à leurs origines, puis, plus tard, le Conseil national de l'éducation et l'Association des manufacturiers canadiens.

Au sujet de la publication en 1968 du document *What Culture, What Heritage?*, issu du projet d'histoire nationale et qui a fait date, selon lui, dans le domaine de l'instruction civique, le professeur Grant a dit :

« Il condamnait avec véhémence la façon dont les études canadiennes étaient enseignées dans les écoles publiques. Hodgetts affirmait que les études canadiennes dans nos écoles élémentaires et secondaires étaient au point mort, alors que les autres sujets semblaient animés d'un véritable élan d'évolution; que nos systèmes d'éducation ne s'étaient pas acquittés de leurs responsabilités envers la nation; que les programmes d'études canadiennes servaient mal les intérêts nationaux bien légitimes; que le besoin de réformes radicales était pressant, et que l'école ne répond pas aux attentes pourtant raisonnables de l'élève. » (2:41)

En négligeant les intérêts nationaux, conclut le livre, les écoles renforçaient le régionalisme au Canada.

Les questions soulevées par la publication de cette étude, a expliqué le professeur Grant, ont mené à la création de la Fondation des études canadiennes. La Fondation a cherché à promouvoir une meilleure compréhension nationale et a adopté la perspective selon laquelle des études canadiennes intégrées au système scolaire pouvaient empêcher que le régionalisme et le provincialisme ne deviennent excessifs et destructifs. Alors que d'autres ont essayé de « susciter l'homogénéité pour avoir la loyauté », la Fondation « croyait que la loyauté se trouverait dans la reconnaissance de la diversité ». (2:43)

Cet aperçu historique de l'instruction civique dans les écoles a suscité la question suivante :

### Quelle est la situation de l'instruction civique au Canada en 1992?

Le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, a expliqué le professeur Grant, participe activement à des programmes axés sur l'école et sur l'éducation. Il a mentionné plusieurs réalisations du Ministère, notamment le parrainage d'événements publics, des publications, des prix, des cahiers d'information, des programmes pour l'enseignement des langues ancestrales, des chaires universitaires ainsi que des études et des concours ethniques, afin de communiquer le message que l'unité profite à tous les Canadiens.

Cependant, il ressort d'autres témoignages que l'instruction civique à l'école ne s'est pas beaucoup améliorée dans l'ensemble depuis 1968. Cette matière continue



d'être enseignée différemment d'une institution à l'autre; de plus, fréquemment, elle ne reçoit guère d'attention et est enseignée par des gens qui ne sont pas compétents en sciences sociales. (8:13)

Au Canada, a souligné le professeur Sears, on cantonne depuis longtemps l'instruction civique dans les sciences sociales. Or on a mis sur pied des programmes variés en matière de sciences sociales, représentant des conceptions différentes de ce qu'est un citoyen éduqué. Compte tenu de ces divergences, le professeur Sears a dit que la citoyenneté enseignée dans les sciences sociales était une « conception essentiellement contestée ». (8:7)

Selon le professeur Sears, les auteurs dans le domaine de l'instruction civique souscrivent à « l'idée du citoyen autonome, éduqué et qui participe également avec les autres citoyens au processus politique du gouvernement de la nation ». (8:10) La professeure Lamoureux a aussi souligné l'importance de la participation; pour elle, il ne faut pas « concentrer uniquement la citoyenneté sur le vote, mais sur une participation qui dépasse le déplacement une fois tous les quatre ans ». (5:56)

À son avis, la participation constitue en elle-même une importante méthode pour enseigner ce qu'est la citoyenneté. L'idée, a-t-elle dit, est « de décentraliser le plus possible la gestion des politiques pour faire en sorte que la citoyenneté s'apprenne également dans la gestion quotidienne du pays, là où elle peut se faire et par les personnes qui sont directement concernées par cette gestion. » (5:56)

Reconnaissant l'existence de différentes perceptions de l'histoire et de la réalité canadiennes, le professeur Sears a dit que toute définition de l'instruction civique pour nos écoles doit laisser place à une variété de points de vue, à une conception quelque peu fluide de la citoyenneté. On peut s'accorder sur les éléments constitutifs de la citoyenneté, mais diverger d'opinion sur le poids relatif à donner à chacun de ces éléments. (8:12) Par conséquent, selon lui, le débat au sujet des conceptions contradictoires de la citoyenneté serait plus productif si les intéressés reconnaissaient que la notion de citoyenneté est essentiellement contestée; cela servirait à améliorer la recherche, ainsi que la théorie et la pratique en matière d'éducation sociale.

L'une des questions qu'on pourrait examiner dans le cadre des recherches futures a trait au rôle des organisations non gouvernementales, comme la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants et la Fondation des études canadiennes, dans le développement et la promotion de l'instruction civique au Canada.

### **Quel rôle les organisations non gouvernementales bénévoles peuvent-elles jouer dans la promotion de la citoyenneté et l'instruction civique au Canada?**

Nos témoins ont loué, en passant, les initiatives civiques d'organismes comme les Boy Scouts du Canada, le YMCA et les clubs Rotary. Dans ses réunions futures, le Comité a l'intention d'entendre d'autres témoins à ce sujet et de se pencher sur la question



du rôle approprié de tels organismes dans la promotion de la citoyenneté et l'instruction civique, ainsi que sur la question suivante :

**Que devrait faire le gouvernement du Canada pour faciliter le développement de l'instruction civique au Canada?**

Il est nécessaire d'établir des objectifs nationaux pour l'instruction civique au Canada. Le professeur Sears a mentionné qu'on pourrait encourager le Conseil des ministres de l'Éducation à travailler dans cette optique. Il a proposé l'élaboration de programmes qui permettraient aux jeunes, à tout le moins, de « comprendre les différentes régions de leur pays et celui-ci selon différentes perspectives ». (8:13)

Le professeur Breton a mentionné que bien des choses s'étaient faites ici de façon coopérative. Il a recommandé qu'on élabore un programme d'études canadiennes qui fasse ressortir l'interdépendance des différentes régions et leur coopération par le truchement du gouvernement fédéral. À l'appui de ce point de vue, le professeur Sears a évoqué les programmes d'immersion française et les programmes d'enseignement en langue seconde, pour lesquels le gouvernement fédéral a contribué avec beaucoup de succès à coordonner une politique nationale. Mais il importe, a-t-il rappelé, de tenir compte du contexte culturel dans lequel se donne l'instruction civique.

## CONCLUSION

Ce Rapport Intérimaire décrit les principales préoccupations des témoins que le Comité a entendus jusqu'ici. À la reprise de son étude, à l'automne de 1992, le Comité a l'intention d'entendre d'autres témoins, notamment des représentants de diverses organisations non gouvernementales bénévoles qui travaillent à promouvoir le civisme. Le Comité compte en outre recevoir des témoignages sur des questions spéciales touchant la citoyenneté, en particulier celles qui intéressent les femmes et les peuples autochtones du Canada.

Les témoignages entendus jusqu'ici soulignent le besoin d'un renouvellement de la notion de citoyenneté. On doit incorporer les changements démographiques qui se produisent au Canada, pour tenir compte de notre diversité nationale dans toute sa réalité. Nous avons l'intention, au cours des prochaines audiences et discussions, de nous pencher à nouveau sur les questions clés suivantes :

1. **Qu'entend-t-on par citoyenneté, et comment la conçoit-on dans ses dimensions juridiques, politiques et sociales ou socio-économiques?**
2. **Comment définit-on un citoyen canadien ou la citoyenneté canadienne? Que veut dire aujourd'hui la citoyenneté canadienne?**



3. **Qu'est-ce qui nous définit comme Canadiens? Qu'est-ce que l'identité canadienne?**
4. **Qu'a signifié la citoyenneté pour les femmes et les peuples autochtones du Canada?**
5. **Existe-t-il une citoyenneté qui englobe tous les groupes et toutes les nationalités? Existe-t-il une citoyenneté universelle?**
6. **Quelles sont les notions et les valeurs liées à la citoyenneté canadienne dont la Direction générale de la citoyenneté du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté fait la promotion?**
7. **Comment créer un espace commun et stimuler la participation aux affaires publiques, tout en respectant les valeurs que nous associons à la liberté individuelle et au pluralisme?**
8. **Quelle est la situation de l'instruction civique au Canada en 1992?**
9. **Quel rôle les organisations non gouvernementales bénévoles peuvent-elles jouer dans la promotion de la citoyenneté et l'instruction civique au Canada?**
10. **Que devrait faire le gouvernement du Canada pour faciliter le développement de l'instruction civique au Canada?**



## ANNEXE

### COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

#### LISTE DES TÉMOINS

FASCICULE N°	DATE	ORGANISMES ET TÉMOINS
2	17 mars 1992	M. John Grant Nova Scotia Teachers' College  Prof. Tom Symons Université Trent
3	24 mars 1992	Prof. Arthur Stinson Ottawa  Prof. Elliot Tepper Université Carleton
4	9 avril 1992	L'honorable Gerry Weiner Ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté
5	28 avril 1992	Prof. Alan Cairns Université de la Colombie-Britannique  Prof. Jean Crête Université Laval  Prof. Diane Lamoureux Université Laval  Prof. Joseph-Yvon Thériault Université d'Ottawa  Fédération canadienne du civisme
6	5 mai 1992	M. Alain Landry Sous-ministre adjoint, Citoyenneté

M<sup>me</sup> Eva Kniecic, greffier  
Enregistrement et promotion de la  
citoyenneté

Juge Elizabeth Willcock  
Juge principal de la citoyenneté

7

12 mai 1992

M<sup>me</sup> Mary M. Gusella  
Sous-ministre, Multiculturalisme et  
Citoyenneté Canada

M. Alain Landry, sous-ministre  
adjoint, Citoyenneté

M. Greg Gauld, directeur général  
Politiques ministérielles et  
recherche  
Multiculturalisme et Citoyenneté  
Canada

8

19 mai 1992

Prof. Alan M. Sears  
Université du Nouveau-Brunswick

Prof. Raymond Breton  
Université de Toronto



